

SOMMAIRE

**DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE
L'AGRICULTURE ET DE LA FORET**

*Objet : DELEGATION DE SIGNATURE GENERALE ACCORDEE A MME EDITH VIDAL,
DIRECTRICE REGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET DE
PICARDIE*

*Objet : DELEGATION DE SIGNATURE FINANCIERE ACCORDEE A MME EDITH VIDAL,
DIRECTRICE REGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET DE
PICARDIE*

DIVERS

Objet : avis de concours interne sur titres pour le recrutement d'ouvrier professionnel qualifié

DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

***Objet : DELEGATION DE SIGNATURE GENERALE ACCORDEE A MME EDITH VIDAL,
DIRECTRICE REGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
DE PICARDIE***

A R R E T E

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Edith VIDAL, Directrice Régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Picardie, la délégation de signature qui lui est consentie par l'arrêté préfectoral en date du 2 mars 2009 susvisé est exercée par M Jacques PITON, chef du Service régional d'Economie Forestière, Agricole et Rurale, en tant que faisant fonction d'adjoint à la Directrice Régionale puis par chacun dans le domaine respectif de sa compétence :

- M. Bernard CARON, chef du Service Régional de la Formation et du Développement ,
- M. Claude ROUSSEAU, chef du Service Régional de l'Alimentation,
- M. Jean-Paul DEBLIQUY, chef du Service Régional de l'Emploi et de la Politique Sociale Agricoles,
- M. Norbert DARRAS, chef du Service Régional de l'Information Statistique et Economique,
- Mme Françoise BLOT, Secrétaire Générale.

Article 2 : La Directrice Régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Picardie est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux Préfets de l'Aisne et de l'Oise ainsi qu'au Secrétaire Général de la Préfecture de la Somme et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Picardie, Préfecture de la Somme.

Amiens, le 4 mars 2009

Pour le Préfet, et par délégation,

La Directrice Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt pour la région Picardie

Signé : Edith VIDAL

***Objet : DELEGATION DE SIGNATURE FINANCIERE ACCORDEE A MME EDITH VIDAL,
DIRECTRICE REGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
DE PICARDIE***

A R R E T E

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Edith VIDAL, Directrice Régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Picardie, la délégation de signature qui lui est consentie par l'arrêté préfectoral en date du 2 mars 2009 susvisé est exercée par M Jacques PITON, chef du Service régional d'Economie Forestière, Agricole et Rurale, en tant que faisant fonction d'adjoint à la Directrice Régionale puis par chacun dans le domaine respectif de sa compétence :

- M. Bernard CARON, chef du Service Régional de la Formation et du Développement ,
- M. Claude ROUSSEAU, chef du Service Régional de l'Alimentation,

Article 2 : La Directrice Régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Picardie est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux Préfets de l'Aisne et de l'Oise ainsi qu'au

Secrétaire Général de la Préfecture de la Somme et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Picardie, Préfecture de la Somme.

Amiens, le 4 mars 2009
Pour le Préfet, et par délégation,
La Directrice Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt pour la région Picardie
Signé : Edith VIDAL

Objet : avis de concours interne sur titres pour le recrutement d'ouvrier professionnel qualifié

Nombre de poste : 1 poste en Lingerie

Un concours interne sur titres est ouvert au Centre Hospitalier de Doullens (Somme) en application de l'article 13 du décret n° 2007-1185 du 3 août 2007 portant statuts particuliers des personnels ouvriers, des conducteurs d'automobile, des conducteurs ambulanciers et des personnels d'entretien et de salubrité de la Fonction Publique Hospitalière.

Peuvent faire acte de candidature les titulaires :

- d'un diplôme de niveau V ou d'une qualification reconnue équivalente ;
- d'une certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles délivrée dans une ou plusieurs spécialités ;
- d'une équivalence délivrée par la commission instituée par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;
- d'un diplôme au moins équivalent figurant sur une liste arrêtée par le ministre chargé de la santé.

Dépôt du dossier de candidature :

Le dossier de candidature devra être envoyé avec toutes les pièces justificatives à la Direction du Centre Hospitalier de Doullens, **au plus tard dans le délai d'un mois à compter de la date d'affichage du présent avis dans les préfecture et sous-préfectures du département de la Somme.**

Le dossier de candidature comportera :

- une lettre de candidature manuscrite accompagnée de toutes pièces justificatives (Diplôme)
- un curriculum vitae détaillé établi par le candidat sur papier libre, incluant les formations suivies et les emplois occupés et en précisant la durée.

Doullens, le 6 Mars 2009
Le Directeur,
C. CUVILLIER